



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral des routes



Pour un réseau cyclable attrayant, sans obstacles d'ordre constructif ou fonctionnel

Journée technique








Accueil

Erwin Wieland, vice-directeur OFROU
Chef de la division Réseaux routiers

17.11.2006



Stratégie de base de l'OFROU

-  Achever à titre prioritaire le réseau des routes nationales et en assurer la fonctionnalité
-  Mettre en place une gestion moderne du trafic
-  Procéder à des audits périodiques et systématiques sur la fonctionnalité, la sécurité et la compatibilité du réseau
-  Soutenir les projets répondant aux trois dimensions du développement durable
-  Encourager la mobilité douce, notamment dans les agglomérations
-  Améliorer la sécurité routière
-  Mettre à profit les nouvelles technologies (en faveur de la sécurité routière et de l'environnement)



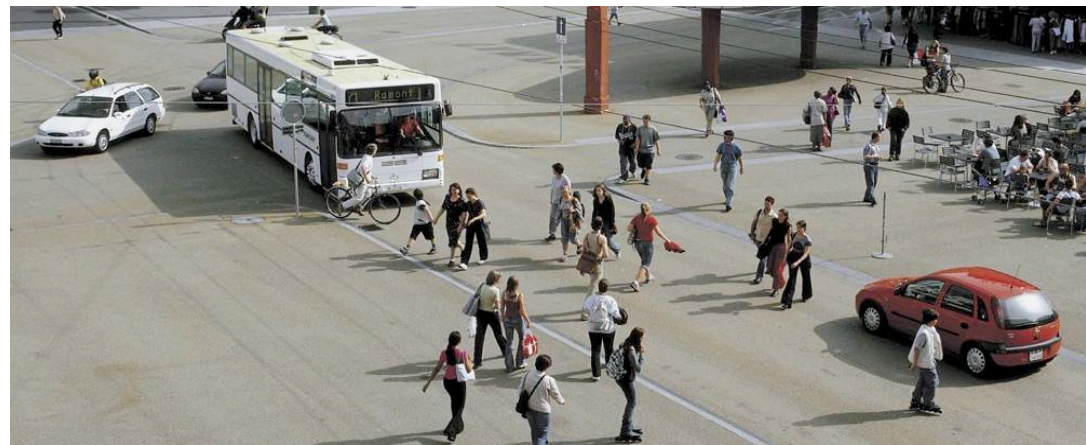
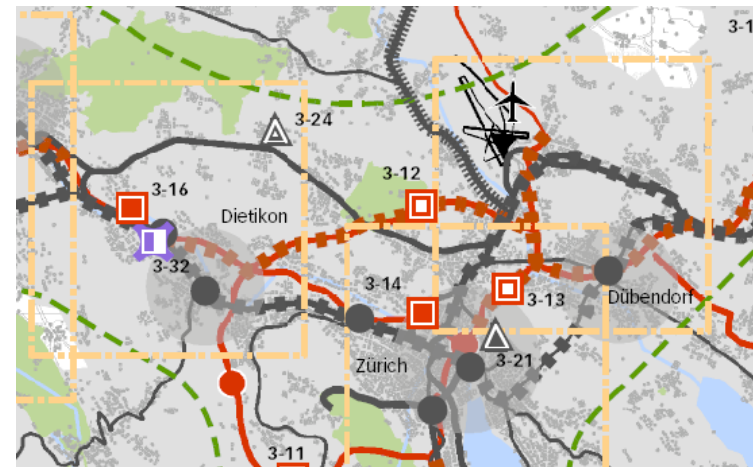
Objectifs stratégiques de la division Réseaux routiers

- Améliorer la disponibilité et l'actualité des informations de gestion et des données techniques relatives à la route et au trafic routier
- Collaborer au renforcement de la coordination des divers modes de transport
- Concevoir des exigences de manière à ce que le réseau routier soit dûment harmonisé aux réseaux de la mobilité douce ainsi qu'aux réseaux des transports publics, compte tenu particulièrement d'une interconnexion judicieuse.
- Fluidifier le trafic et améliorer la sécurité routière sur le réseau des routes nationales
- Assurer que l'état de la technique relatif à la route et à la circulation routière soit de haute qualité et mis en œuvre de manière actuelle



Produits de la division Réseaux routiers

1. Informations sur les réseaux
2. Planification des réseaux
3. Mobilité douce
4. Gestion du trafic
5. Normes et audits





Sujet du jour : « Obstacles pour les vélos »

L'OFROU peut agir à deux niveaux pour éliminer ou éviter les obstacles pour les vélos :

- **Technique de la circulation :**
Par des normes et un catalogue d'exigences, l'OFROU peut influencer (ex. : manuel sur l'infrastructure cyclable, cf. l'exposé de M. Bähler)
- **Financement :**
Par des projets uniques ou un ensemble de mesures co-financées par la Confédération à condition qu'ils fassent partie du programme d'agglomération au sens de la loi sur le fonds d'infrastructure

